

Distr. restreinte
23 juin 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions
techniques et de sécurité en navigation intérieure

Quarante-neuvième session

Genève, 22-24 juin 2016

Projet de rapport du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (*suite*)

Additif

VII. Navigation de plaisance (point 9 de l'ordre du jour)

Documents : ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2016/18
documents informels SC.3/WP.3 n^{os} 23 et 28 (2016).

A. Promotion de la navigation de plaisance

31. Le Groupe de travail a pris note de la communication de l'Union économique eurasiennne (EEU) sur la création d'un marché unique de services pour la location et le crédit-bail de bateaux de plaisance, qu'il a enregistré sous la cote ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2016/18.

32. L'Association européenne de navigation de plaisance (EBA) a salué l'initiative de l'EEU et a fourni au Groupe de travail des informations sur la situation actuelle dans ce domaine, notamment sur les activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Groupe de travail 11 du Comité technique ISO/TC 228 Tourisme et services connexes et sur un projet de norme ISO relative aux niveaux de service et à la sécurité lors de la location d'un bateau sans conducteur.



33. Le secrétariat a donné lecture de la communication de la Russian Yachting Association relative à une possible extension des activités du SC.3/WP.3 en matière de navigation de plaisance, en particulier concernant l'affrètement des embarcations et les voies de navigation, entre autres.

34. Le Groupe de travail a pris note des informations sur le tourisme nautique communiquées par l'Association d'agrotourisme et de tourisme vert DNIPRO et le groupe de sociétés Mountain Club, et de leur intention d'envisager une coopération avec la CEE.

35. Le Groupe de travail a demandé aux États membres et aux autres parties prenantes de lui faire part de leur expérience et de leurs pratiques dans le domaine de la location ou du crédit-bail de bateaux de plaisance, ainsi que des difficultés et problèmes rencontrés par les armateurs, les exploitants de navires, les équipages et les passagers d'embarcations de plaisance.

36. Le Groupe de travail a décidé d'organiser un atelier consacré à la navigation de plaisance au cours de la seizième session du SC.3.

B. Certificat international de conducteur de bateau de plaisance (Résolution n° 40)

37. Le Groupe de travail a pris note des informations transmises par la Suisse au sujet des autorités nationales habilitées à délivrer le Certificat international de conducteur de bateau de plaisance (Document informel SC.3/WP.3 n° 23 (2016)) et a chargé le secrétariat de préparer un projet d'amendement à la résolution n° 40 pour la seizième session du SC.3.

38. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet de l'élaboration d'une base de données de modèles du Certificat international de conducteur de bateau de plaisance. Via Donau a transmis au secrétariat le modèle du certificat délivré par l'Autriche. L'EBA lui a transmis le modèle du certificat délivré par la Royal Yachting Association (Royaume-Uni).
